

COUPONS SPORT ET LOISIRS APPEL A COTISATION 2023

La remise des coupons se fera uniquement entre le 18 septembre et le 29 décembre 2023,
en vous présentant à l'accueil du CCAS (rue Pierre Magnan) avec ce document
et les pièces justificatives* indiquées en bas de page

NOM et Prénom du parent bénéficiaire de la CAF

N° CAF :

NOM de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Date de naissance : ___/___/___ Sexe : Masculin Féminin

Adresse :

.....04000 Digne les Bains

ASSOCIATION PARTENAIRE

Dénomination exacte de l'association partenaire :

.....

Pour la saison 2023-2024, le montant de la cotisation s'élève à :€

Fait à Digne les Bains, le

Tampon de l'association et Signature d'un responsable de l'association

« Toutes les mentions sont obligatoirement à renseigner »

*** PIECES JUSTIFICATIVES, à joindre obligatoirement**

Pour les jeunes de 6 à 18 ans

- L'appel à cotisation complété par le club (limité à 1 activité par an et par enfant)
- Un justificatif de domicile sur la commune de Digne les Bains (eau, électricité...)
- **Le livret de famille (obligatoire même si renouvellement)**
- La notification d'attribution de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ou de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) fournie par la CAF ou la MSA
- 1 photo d'identité (facultative) pour bénéficier d'une carte de réduction, pour les entrées piscine des Eaux Chaudes et l'école du Golf de Lavandes.

Pour les personnes handicapées :

Les personnes handicapées bénéficient des coupons sports, sans conditions de ressources, ni d'âge, doivent fournir :

- L'appel à cotisation complété par le club (limité à 1 activité par an)
- La carte mobilité inclusion « invalidité »
- Un justificatif de domicile sur la commune de Digne les Bains (eau, électricité...)
- 1 photo d'identité (facultative) pour bénéficier d'une carte de réduction, pour les entrées piscine des Eaux Chaudes et l'école du Golf de Lavandes.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Digne-les-Bains pour la gestion de l'aide sociale facultative des coupons sport et loisirs. Elles sont conservées pendant 10 ans et sont destinées aux agents concernés et habilités du CCAS, au maire, aux élus délégués et au prestataire informatique gérant le logiciel du CCAS. Conformément à la loi informatique et libertés de 1978 modifiée et au règlement européen (RGPD 2016/679), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : dpo@dignelesbains.fr